

L'UTILISATION DU PARACHUTE JAUNE EST INTERDITE SAUF EN CAS DE DETRESSE

L'UTILISATION DU PARACHUTE JAUNE EST INTERDITE SAUF EN CAS DE DETRESSE

A L'ATTENTION DES DIRECTEURS DE PLONGEES

Ce dossier a été fait à votre intention pour attirer votre attention sur le caractère spécifique de notre plan d'eau et les mesures imposées par l'arrêté préfectoral de février 1999

Lisez attentivement ce questionnaire dont l'objectif est de vous rassurer et de protéger vos plongeurs et vous même.

Répondez par Oui ou par Non au questionnaire suivant : (si vous ne pouvez pas répondre à une question, renseignez vous auprès du responsable présent sur le centre et prenez les décisions et dispositions nécessaires qui vont dans le sens de la sécurité de tout le monde).

Cadre réservé à Du côté de Roussay-OPEPS

N'oubliez pas de nous fournir dès votre arrivée :

1. Votre titre de plongeur.
2. Votre certificat médical.
3. Votre licence.

TEMPS DE PLONGEE LIMITE A 60mn

Vos obligations

(Indépendamment du code du sport, Livre III, Titre II, Chapitre II, Section 2, sous-section 4 et Section 3 et les annexes)

Tous les plongeurs doivent être équipés :

- D'une bouée ou d'un gilet gonflable.
- D'une **lampe flash**.

Il doit y avoir obligatoirement un parachute et au moins une lampe ou phare par palanquée.

Lors des plongées techniques **dans l'espace 0-20m** l'effectif de la palanquée est limité à 3 plongeurs (encadrement compris). Un serre file de niveau 4 peut se rajouter à la palanquée.

Conditions d'accès à l'espace 20-40m

Pour les formations de niveau 2 et 3 se déroulant dans l'espace 20-40m, chaque cadre ne pourra prendre en charge qu'un stagiaire, un serre file de niveau 4 peut se rajouter à la palanquée.

La plongée technique dans l'espace 20-40m est réservée aux plongeurs confirmés ayant déjà une bonne expérience dans cet espace et ce milieu.

Tous les membres de la palanquée doivent être munis d'une lampe flash et d'une lampe ou phare.

Tous les plongeurs devront être équipés de blocs avec une robinetterie à deux sorties et deux détendeurs séparés, le direct system étant branché sur le détendeur de secours, il est préférable que le manomètre soit lui aussi branché sur le détendeur de secours.

Pas d'exercices de sécurité sans adaptation préalable.

Chaque club est tenu d'assurer en surface, la surveillance de ses palanquées ou de prévenir les responsables du centre dans le cas contraire.

Le directeur de plongée est tenu pour responsable de l'application de ces obligations.

Je déclare avoir pris connaissance des éléments suivants :

La fiche ci dessus.

Le questionnaire suivant à remplir impérativement et sans omission

Les restrictions concernant les conditions d'accès à l'espace 20-40m ci dessus

Une feuille de palanquée

Le code du sport ainsi que l'arrêté préfectoral de 1999 affiché à l'accueil

Le règlement intérieur de l'OPEPS affiché à l'accueil

Nom du club: _____ Date: _____

Nom du directeur de plongée: _____ N° et signature du DP: _____

Précautions

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FAIRE EXERCICES TECHNIQUE SUR LE FOUGAMAGISTER

Vos plongeurs ont-ils tous une assurance RC et un certificat médical de moins d'un an à ce jour ?

OUI / NON

Vous êtes-vous inquiété de l'état de santé et de forme de chacun (général, sommeil, régime, médicaments...)?

OUI / NON

ALCOOL : Pensez à assurer que vos plongeurs sont aptes à replonger l'après midi ou à reprendre la route du retour?

Initiales

Avez-vous vérifié que vos plongeurs ne prennent pas l'avion dans les 24h qui suivent la plongée ?

OUI / NON

Avez-vous prévu la surveillance surface de vos plongeurs ? Si non, prévenir les responsables du centre.

OUI / NON

IL EST INTERDIT DE CARESSER OU DE BOUSCULER LES ESTURGEONS

Matériel

Avez-vous vérifié que vos bouteilles de plongées sont à jour de ré épreuve ou de TIV ?

OUI / NON

Les détendeurs sont-ils en état et adaptés à la plongée (température, profondeur) ?

OUI / NON

La combinaison de vos plongeurs est-elle adaptée à la personne, la température, la profondeur ?

OUI / NON

Avant de vous immerger, allez-vous vérifier le lestage de vos plongeurs ?

OUI / NON

Avant de laisser partir vos palanquées, êtes-vous satisfait de la pression des blocs et de la qualité des matériels de vos plongeurs ? 150 bars est la pression minimum de votre bouteille de plongée.

OUI / NON

Réglementation

Tous les guides de palanquée sont-ils équipés de 2 sorties indépendantes et deux 1^{er} étages ?

OUI / NON

Tous les guides de palanquée sont-ils en aptitude physique et technique ?

OUI / NON

Tous les autonomes sont-ils en aptitude de leurs prérogatives et sont-ils en capacité matérielle et physique d'assurer leur sécurité respective ?

OUI / NON

Tous vos autonomes sont-ils en conformité matérielle avec le CDS et le règlement intérieur de l'Opeps ?

OUI / NON

Espace 20-40m

Savez-vous que seuls les moniteurs E3 minimum diplômés peuvent enseigner dans cet espace ?

OUI / NON

Votre encadrement et vos plongeurs ont-ils effectués suffisamment de plongées d'adaptation à l'évolution dans l'espace 0-40m avant d'effectuer des exercices ?

OUI / NON

Votre encadrement et vos plongeurs sont-ils en capacité d'effectuer des plongées techniques dans l'espace 0-40m ?

OUI / NON

Savez-vous qu'il est obligatoire que tous les plongeurs dans cet espace soient équipés de 2 sorties et de 2 1^{er}s étages avec le **Direct System sur le secours**?

OUI / NON

Tous vos plongeurs ont-ils une lampe flash et votre guide de palanquée a-t-il une lampe ?

OUI / NON

Plongée aux mélanges

Vous devez contrôler le % d'oxygène de votre bouteille et noter celui sur l'étiquette prévue.

OUI / NON

Vérifier que ce pourcentage est compatible avec votre profondeur maximale.

OUI / NON